



**Habitats
Solidaires**

**Bulletin de souscription de parts sociales au
collège des investisseurs solidaires de la
Société Coopérative d'Intérêt Collectif**



Chaque rubrique nous est utile, voire indispensable. Merci de toutes les remplir en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.

Je soussigné(e),

★ Personne physique ♦ 1^{er} titulaire

Mme M. Nom

Prénom

Né(e) le à N°dép.

Nationalité

Profession

Adresse complète

Code postal Ville

Pays..... Tél.

Courriel

Pour limiter les envois papier, j'accepte de recevoir par courriel des informations et les convocations à l'AG de la Scic.

★ Personne physique ♦ 2^e titulaire (facultatif)

Mme M. Nom

Prénom

Né(e) le à N°dép.

Nationalité

Profession

Adresse complète

Code postal Ville

Pays..... Tél.

Courriel

Pour limiter les envois papier, j'accepte de recevoir par courriel des informations et les convocations à l'AG de la Scic.

Déclare souscrire – au vu et su des statuts (disponible sur www.habitats-solidaires.fr) – au capital de la Scic SA à capital variable « Habitats Solidaires»

La valeur nominale des parts sociales est de 20 euros + 1 euros de frais de souscription par parts.

La souscription minimum est de 50 parts soit une valeur nominale minimum de 1.000 € et un montant à payer de 1.050 euros minimum

Nombre de part(s) souscrite(s) ce jour x 21 € (soit 20 € de capital + 1 € de frais) = €

Règlement par chèque ci-joint à l'ordre de **Scic Habitats Solidaires**

Règlement par virement sur le compte– IBAN FR76 1751 5900 0008 8538 284.– Code BIC : CEPAFRPP751

Pour plus d'explication une note sur les avantages fiscaux est mise à votre disposition.

Veillez cocher la case souhaitée, attention vous ne pouvez bénéficier que de l'un des deux avantages.

Je souhaite **bénéficier de l'avantage fiscal sur l'impôt sur le Revenu**

Je note que si tout ou partie des parts ayant donné lieu à la réduction est cédé avant le 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de la souscription, il sera pratiqué au titre de l'année de la cession une reprise des réductions d'impôt obtenues. De même en cas de remboursement des apports par la **Scic Habitats Solidaires** aux souscripteurs avant le 31 décembre de la 7^{ème} année suivant celle de la souscription. Ces dispositions, en ce qui concerne la réduction d'impôt sur le revenu, ne s'appliquent pas dans des cas particuliers tels que licenciement, invalidité, décès... Les souscriptions réalisées dans les douze mois suivant le remboursement, total ou partiel, des apports précédents n'ouvrent pas droit à l'avantage fiscal. J'ai bien noté que le justificatif juridique et fiscal me sera envoyé par Habitats Solidaires en temps opportun. L'attention est portée aux souscripteurs que l'investissement en parts de capital comporte le risque de perte propre aux valeurs mobilières, ainsi que le risque de liquidité.

Bon pour souscription (en toutes lettres) de part(s)

Pièces indispensables à joindre :

copie pièce d'identité des co-titulaires
+ justificatif de domicile récent

Je reconnais conserver une copie du présent bulletin.

Fait à

le

Réservé SCIC

N° Soc.....

Collège

Date de valeur

Bulletin à retourner à : **Scic Habitats Solidaires**

97 rue Pierre de Montreuil
93100 Montreuil
Tél : 01 41 72 05 40
Courriel : contact@habitats-solidaires.fr

Signature du souscripteur

(en cas de souscription conjointe,
les deux signatures sont nécessaires)

Comment nous avez-vous connu ?

.....
.....
.....
.....
.....